AVENANT N°1

A LA CONVENTION

FIXANT LES MODALITES DE REGLEMENT ET/OU DE TRANSFERT A LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES OCTROYEES AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MARSEILLE RENOVATION URBAINE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE (PRU) ENGAGES SUR LA VILLE DE MARSEILLE

****

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par Monsieur Didier RÉAULT, Vice-Président du Conseil Départemental, autorisé par délégation à signer le présent avenant par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°….. du 30 avril 2021 ;

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer le présent avenant par délibération du……n° …….. du ..…….…… ;

Le Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » représenté par sa liquidatrice, Madame Nathalie N'DOUMBE, autorisée à signer le présent avenant par délibération de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » n° AG_1912.005 du 18 décembre 2019 et n° AG_2005.003 du 25 mai 2020 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Préambule :

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine (PRU) engagés sur la ville de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône a passé avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), des conventions pluriannuelles de financement et avenants à ces conventions, au titre de sa participation à la mutualisation des financements des co-financeurs publics des opérations relevant des PRU concernés.
Le GIP assurait à ce titre le reversement aux maîtres d'ouvrages des subventions départementales.

Du fait de l'arrivée à terme de sa convention constitutive, le GIP MRU a été dissous le 31 décembre 2019.
L'ensemble des missions de mutualisation des financements des co-financeurs publics ne pouvait donc plus être assuré par le GIP depuis cette date.

Aussi, et afin de garantir la poursuite et le suivi des opérations de renouvellement urbain sur Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain et en sa qualité d'interlocuteur unique des partenaires du renouvellement urbain, a acté, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019, la reprise des activités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine du GIP MRU.

La reprise de ces activités par la Métropole nécessitait toutefois la reprise de l'ensemble des engagements souscrits par le GIP MRU dans le cadre des opérations relevant des PRU.

A cet effet, les modalités de reprise par la Métropole Aix-Marseille-Provence des missions du GIP MRU de mutualisation des financements publics et de reversement des subventions départementales aux maîtres d'ouvrage ont été définies dans le cadre d'une convention de transfert conclue le 14 décembre 2020 entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP MRU, conformément aux délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental n° 115 du 14 avril 2020 et n° 148 du 24 juillet 2020, des délibérations de l'Assemblée Générale du GIP Marseille Rénovation Urbaine n° AG_1912.005 du 18 décembre 2019 et n° AG_2005.003 du 25 mai 2020 et de la décision de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° 20/424/D du 29 mai 2020.
Cette convention a ainsi fixé les modalités de règlement et de transfert à la Métropole des subventions départementales octroyées au GIP MRU dans le cadre des PRU engagés sur la Ville de Marseille et a notamment défini, par opération, l'ensemble des engagements contractuels et financiers repris par la Métropole.

Cette convention prévoit :

- le règlement, par le Département, au GIP Marseille Rénovation Urbaine des subventions départementales appelées auprès du groupement par les différents maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019, ainsi que le règlement à son profit des subventions départementales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées par le groupement avant le 31 décembre 2019 date de sa dissolution, pour un montant global de 1 207 703,28 € ;
- le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des soldes de subventions départementales, anciennement attribuées au GIP Marseille Rénovation Urbaine, pour

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

un montant de 8 151 298,30 € ainsi que des avances sur subventions perçues par le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour un montant de 48 056,45 €.

Cependant, et d'une part, le périmètre du transfert ainsi réalisé au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit être modifié suite au retrait d'une opération dont la subvention sera directement gérée par le Département.

D'autre part, dans le cadre de certains PRU concernés par cette convention, des modifications sont intervenues dans l'identification des maîtres d'ouvrages bénéficiaires des subventions départementales dont la Métropole assure aujourd'hui la gestion.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention de transfert conclue le 14 décembre 2020 entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP MRU afin de prendre en compte ces différentes modifications.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention fixant les modalités de règlement et/ou de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions départementales octroyées au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU) engagés sur la ville de Marseille afin :

- d'acter le transfert à l'association « Crèches du Sud », maître d'ouvrage de l'opération, d'une subvention départementale initialement octroyée au GIP Marseille Rénovation Urbaine pour la construction d'une crèche dans le cadre du programme de rénovation urbaine « ZUS Centre Nord », réduisant de fait le volume des subventions départementales transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- par suite, de modifier le périmètre du transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions départementales octroyées au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre de la mise en œuvre des PRU engagés sur la ville de Marseille ;

- enfin, de modifier l'identification de deux maîtres d'ouvrage pour des opérations réalisées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine de Kallisté et de Plan d'Aou-St Antoine-La Viste.

Article 2 : Modification du périmètre du transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions départementales initialement octroyées au GIP MRU

Dans le cadre du PRU « ZUS Centre Nord », une subvention départementale de 850 500 € a été octroyée au GIP Marseille Rénovation Urbaine par délibération n° 242 du 22 octobre 2014 de la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, en vue d'accompagner la construction par l'association « Crèches du Sud » d'une crèche au sein du pôle Hoche-Caire, 14 rue des Frères Pérez 13003 Marseille, sur un foncier libéré par la démolition de l'immeuble dénommé « les Célibataires », de locaux annexes et d'un bâtiment commercial très dégradés.

Cette opération et cette subvention font partie du périmètre de la convention de transfert conclue le 14 décembre 2020 entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Provence et le GIP MRU, étant précisé qu'aucune avance sur le montant de la subvention concernée n'avait été versée au GIP MRU par le Département.

En application de cette convention, la Métropole devait donc percevoir le montant de cette subvention départementale, initialement octroyée au GIP MRU, et reverser ensuite cette subvention au maître d'ouvrage de l'opération, l'association « Crèches du Sud ».

Le projet de l'association jouxtait néanmoins l'immeuble de Bel Horizon lequel a fait l'objet d'un arrêté de péril.

Dans ces circonstances, l'association a donc dû renoncer à son projet initial et rechercher un nouvel emplacement pour la réalisation de l'équipement.

Il lui a ainsi été proposé, dans le cadre d'un programme immobilier d'ensemble dénommé « Les Echelles » réalisé par le promoteur COGEDIM au sein de la ZAC Saint-Charles à Marseille 3ème, la réalisation d'une crèche de 55 lits sur une superficie de 573,86 m².

Aussi, et en accord avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, bénéficiaire du transfert de la subvention départementale de 850 500 € associée à la réalisation de l'équipement concerné, la Commission permanente du Conseil départemental a acté, par délibération n° 205 du 11 décembre 2020, le transfert de la subvention départementale au bénéfice de l'association « Crèches du Sud » pour lui permettre de réaliser la crèche au sein du programme immobilier « Les Echelles ».

La gestion de la réaffectation de cette subvention départementale sera ainsi directement assurée par le Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'une convention spécifique à conclure avec l'association « Crèches du Sud ».

Il convient donc de minorer de 850 500 € le montant du transfert à la Métropole des soldes de subventions départementales, portant ainsi le montant du transfert de 8 151 298,30 € à 7 300 798,30 €.

Par suite, l'annexe 1 de la convention initiale intitulée « *Transferts d'aides financières dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU)* » est modifiée comme suit :

- dans le tableau relatif au PRU « ZUS Centre Nord », la ligne correspondant à l'opération intitulée « *Pôle Hoche-Caire : création d'une crèche rue des Frères Perez (association Crèches du Sud)* » est remplacée par une ligne intitulée « *Pôle Hoche-Caire : création d'une crèche « les échelles » (association Crèches du Sud)* » précisant notamment que la subvention sera gérée directement par le Département ;

- les montants des « *soldes à transférer* » à la Métropole Aix-Marseille-Provence, indiqués aux trois dernières lignes du tableau relatif au PRU « ZUS Centre Nord », sont désormais les suivants :

- le montant du « solde à transférer » pour le « *sous-total* » relatif aux « *équipements et locaux associatifs* » de ce PRU est désormais de 226 018,53 € au lieu de 1 076 518,53 ;

- le montant du « solde à transférer » pour le « *sous-total POL.VILLE* » est désormais de 591 783,53 € au lieu de 1 442 283,53 ;

- le montant du « solde à transférer » pour le « *TOTAL* » du PRU « ZUS Centre Nord » est désormais de 1 347 025,55 € au lieu de 2 197 525,55 ;

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

- dans le « *tableau de synthèse des opérations non soldées* », le montant du « *solde à transférer* » à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le PRU « *Centre Nord* » est désormais de 1 347 025,55 € au lieu de 2 197 525,55 €.

Enfin, l'annexe 2 de la convention initiale intitulée « *Conventions et avenants passés entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP MRU dans le cadre des programmes de rénovation urbaine engagés sur Marseille* » est modifiée comme suit :

- dans la colonne intitulée « *Détail des subventions et soldes de subventions départementales subsistants (en euros)* », le montant des « *subventions et soldes de subventions* » « à *transférer à la Métropole Aix-Marseille-Provence* » pour le PRU « *Centre Nord* » est désormais de 1 347 025,55 € au lieu de 2 197 525,55 € ;

- concernant ce nouveau montant, la précision suivante est apportée : « *Montant minoré de 850.500 € correspondant à la subvention allouée à la réalisation d'une crèche rue des Frères Pérez et transférée sur un projet de crèche sur un nouvel emplacement. Subvention gérée directement par le Département* » ;

- pour la ligne « *Totaux* », le montant des « *subventions et soldes de subventions* » « *à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence* » est désormais de 7 300 798,30 € au lieu de 8 151 298,30 €.

<u>Article 3</u> : Modification de deux maîtrises d'ouvrage

Dans l'annexe 1 de la convention initiale, il a été constaté une erreur matérielle dans l'identification des maîtres d'ouvrages bénéficiaires des reversements de subventions départementales pour les opérations suivantes :
- PRU Kallisté - acquisition démolition du bâtiment B ;
- PRU Plan d'Aou, St Antoine, La Viste - aménagement de friches.

En effet, contrairement à ce qui est indiqué dans cette annexe, le maître d'ouvrage, pour chacune de ces opérations, n'est pas la Ville de Marseille.

Aussi, par délibération n° 207 du 11 décembre 2020, la Commission permanente du Conseil départemental a acté la rectification de maîtrise d'ouvrage de ces deux opérations :

- PRU Kallisté - acquisition démolition du bâtiment B : le maître d'ouvrage est désormais la société Marseille Habitat.
- PRU Plan d'Aou, St Antoine, La Viste - aménagement de friches : le maître d'ouvrage est désormais la société ERILIA.

Aussi, il convient de modifier, comme suit, l'annexe 1 de la convention initiale intitulée « *Transferts d'aides financières dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU) » :*

- dans le tableau relatif au PRU « Kallisté », l'opération intitulée « *Acquisition/démolition du bâtiment B (Ville de Marseille)* » est désormais intitulée « *Acquisition/démolition du bâtiment B (Sté Marseille Habitat)* » ;

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

- dans le tableau relatif au PRU « Plan d'Aou-St Antoine-La Viste », l'opération intitulée « *Aménagement de friches (Ville de Marseille)* » est désormais intitulée « *Aménagement de friches (Sté Erilia)* ».

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Article 5 : Version consolidée des annexes de la convention initiale

La version consolidée, issue du présent avenant, de l'annexe 1 de la convention initiale intitulée « *Transferts d'aides financières dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU)* », est annexée au présent avenant.

La version consolidée, issue du présent avenant, de l'annexe 2 de la convention initiale intitulée « *Conventions et avenants passés entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP MRU dans le cadre des programmes de rénovation urbaine engagés sur Marseille* » est annexée au présent avenant.

Article 6 : Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification, après signature par les parties.

Fait à Marseille le …….
En trois exemplaires

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Présidente

Martine VASSAL

Pour le Département des Bouches-du-Rhône
et par délégation
Le Vice-Président

Didier RÉAULT

Pour le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine
La liquidatrice

Nathalie N'DOUMBE

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Annexe 1 modifiée :

Transferts d'aides financières dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU)

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "St Barthélémy-Picon-Busserine"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Réhabilitations											
Bâtiments B, D, E, F, G, Q, L, M de Picon Busserine (Logirem)	726 932,00 € 373 000,00 €	29/11/2013 N°80 30/10/2015 N°157	72 693,20 € 654 238,80 € 112 008,00 €	260 992,00 €	260 992,00 €					838 940,00 €	
Bâtiments A, B, C, D, E, F, G de St Barthélémy III (Habitat Marseille Provence)	637 018,00 €	11/12/2015 N°223	453 939,03 €	183 078,97 €	77 971,00 €		105 107,97 €			453 939,03 €	
Sous-total HABITAT	1 736 950,00 €		1 292 879,03 €	444 070,97 €	338 963,00 €	0,00 €	105 107,97 €	0,00 €	0,00 €	1 292 879,03 €	
Résidentialisation											
Picon Busserine (Logirem)	570 498,00 €	15/09/2017 N°160	57 049,80 €	513 448,20 €	151 866,57 €		361 581,63 €			57 049,80 €	
St Barthélémy III (Habitat Marseille Provence)	373 267,00 €	27/02/2015 N°80	37 326,70 € 36 468,19 €	299 472,11 €	91 823,68 €		207 648,43 €			73 794,89 €	
Sous-total	943 765,00 €		130 844,69 €	812 920,31 €	243 690,25 €	0,00 €	569 230,06 €	0,00 €	0,00 €	130 844,69 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "St Barthélémy-Picon-Busserine"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Aménagements											
Voies et réseaux Picon (métropole)	122 000,00 €	25/03/2016 N°143	12 200,00 € 15 213,40 € 23 643,60 € 19 129,60 €	51 813,40 €			51 813,40 €			70 186,60 €	
Voies St Barthélémy/Busserine (métropole)	525 000,00 €	25/03/2016 N°143	52 500,00 € 57 120,00 € 32 707,50 € 83 790,00 €	298 882,50 €			298 882,50 €			226 117,50 €	
Sous-total	647 000,00 €		296 304,10 €	350 695,90 €	0,00 €	0,00 €	350 695,90 €	0,00 €	0,00 €	296 304,10 €	
Equipements et locaux associatifs											
Réhabilitation CAQ+cuisine (ville de Marseille)	88 543,00 €	19/10/2018 N°171		88 543,00 €			88 543,00 €			0,00 €	
Micro-crèche (étude et travaux) (Logirem)	48 000,00 €	09/09/2016 N°121	4 800,00 €	43 200,00 €			43 200,00 €	2 400,00 €		4 800,00 €	
Locaux associatifs (Logirem)	69 630,00 €	27/05/2016 N°86	6 963,00 € 10 242,57 €	52 424,43 €			52 424,43 €			17 205,57 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "St Barthélémy-Picon-Busserine"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Locaux associatifs (Habitat Marseille Provence)	86 543,00 €	27/05/2016	10 030,33 € 44 760,04 € 22 665,62 €	9 087,01 €			9 087,01 €			77 455,99 €	
Sous-total	292 716,00 €		99 461,56 €	193 254,44 €	0,00 €	0,00 €	193 254,44 €	2 400,00 €	0,00 €	99 461,56 €	
Sous-total POL VILLE	1 883 481,00 €		526 610,35 €	1 356 870,65 €	243 690,25 €	0,00 €	1 113 180,40 €	2 400,00 €	0,00 €	526 610,35 €	
TOTAL	3 620 431,00 €		1 819 489,38 €	1 800 941,62 €	582 653,25 €	0,00 €	1 218 288,37 €	2 400,00 €	0,00 €	1 819 489,38 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "Plan d'Aou-St Antoine-La Viste"

Opérations	Montant attribué	date de la CP et n° délib	Montant mandaté	Reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Aménagement											
Aménagement de la U 222 (métropole)	72 100,00 €	29/05/2009 N° 24	7 210,00 € 64 666,49 €	223,51 €						71 876,49 €	à clôturer
Aménagement du mail Canovas (ville de Marseille)	42 000,00 €	19/12/2014 N°29	4 200,00 €	37 800,00 €			37 800,00 €	2 100,00 €		4 200,00 €	
Aménagement du pôle d'échange de St Antoine (métropole)	371 315,00 €	27/05/2016 N°88		371 315,00 €			371 315,00 €			0,00 €	
Traitement interstices mail Canovas/Cosmos/Kolej/centre social (ville de Marseille)	60 000,00 €	22/10/2014 N°246	25 062,00 € 15 670,00 €	19 268,00 €						40 732,00 €	à clôturer
Aménagement de la Bricarde provisoire (Logirem)	52 235,00 €	25/03/2016 N°137	19 029,21 € 11 220,08 €	21 985,71 €			21 985,71 €			30 249,29 €	
Aménagement de friches(Sté Erilia)	35 000,00 €	25/05/2018 N°122	3 500,00 €	31 500,00 €			31 500,00 €	1 750,00 €		3 500,00 €	Maître d'ouvrage rectifié à la CP 11 12 2020 n°207
sous-total	**632 650,00 €**		**150 557,78 €**	**482 092,22 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**462 600,71 €**	**3 850,00 €**	**0,00 €**	**150 557,78 €**	
Equipements et locaux associatifs											
Construction de la bibliothèque (ville de Marseille)	264 169,00 €	25/05/2018 N°122	26 416,90 €	237 752,10 €			237 752,10 €	13 208,45 €		26 416,90 €	
sous-total	264 169,00 €		26 416,90 €	237 752,10 €	0,00 €	0,00 €	237 752,10 €	13 208,45 €	0,00 €	26 416,90 €	
Sous-total POL VILLE	896 819,00 €		176 974,68 €	719 844,32 €	0,00 €	0,00 €	700 352,81 €	17 058,45 €	0,00 €	176 974,68 €	
TOTAL	896 819,00 €		176 974,68 €	719 844,32 €	0,00 €	0,00 €	700 352,81 €	17 058,45 €	0,00 €	176 974,68 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "ZUS Centre Nord"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° de délib	Montant mandaté	reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Création de logements sociaux											
Hors site : 35 rue Thubaneau- 26 PLAI à 25% avec TIA (Adoma)	180 000 €	27/06/2014 N°20	18 000,00 € 143 874,00 €	18 126,00 €						161 874,00 €	à clôturer
Pôle Panier : îlot dégradé Abadie - phase II : 17, 21, 29, 31 rue du poirier - 12 PLUS CD à 12% et 8 PLAI (Nouveau Logis Provençal)	177 667 €	25/03/2016 N°126	60 619,98 €	117 047,02 €			117 047,02 €			60 619,98 €	
Pôle Panier : 26 rueColbert- 6, 8 rue Eboué- 58 PLUS CD avec TIA (13 Habitat)	550 000 €	29/10/2012 N°105	438 405,00 € 21 560,00 € 65 443,00 €	24 592,00 €						525 408,00 €	à clôturer
Pôle Joliette : îlot dégradé Bon Pasteur/rue bon Pasteur - 19 PLUS et 13 PLAI (Logirem)	214 690 €	25/03/2016 N°126	21 469,00 €	193 221,00 €			193 221,00 €	10 734,50 €		21 469,00 €	
Pôle Joliette : îlot dégradé bon Pasteur- 12 PLUS et 7 PLAI (Logirem)	127 130 €	25/03/2016 N°126		127 130,00 €			127 130,00 €			0,00 €	
Fiacres Duverger 2 : 2 rue Duverger- 9 PLAI (Logirem)	60 124 €	25/03/2016 N°126		60 124,00 €			60 124,00 €			0,00 €	
Pôle Hoche-Caire : îlot dégradé Hoche-Caire îlot B- 10, 18 rue Hoche -38 PLUS CD à 22% et 10 PLAI (Logis Méditerranée)	257 720 €	25/03/2016 N°126		257 720,00 €			257 720,00 €			0,00 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "ZUS Centre Nord"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° de délib	Montant mandaté	reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Pôle Joliette-Bon Pasteur-Fauchier Malaval : 22 PLUS, 22 PLUS CD et 10 PLAI (Logirem)	469 862 €	25/03/2016 N°126	117 183,58 € 90 354,47 € 259 739,71 €	2 584,24 €						467 277,76 €	à clôturer
sous-total	**2 037 193,00**		**1 236 648,74 €**	**800 544,26 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**755 242,02 €**	**10 734,50 €**	**0,00 €**	**1 236 648,74 €**	
Réhabilitations											
Pôle Belsunce : 1 rue St Théodore- 6 logements- plafond à 50.000 € (Habitat Marseille Provence)	15 000,00 €	25/03/2016 N°126	9 352,50 €	5 647,50 €	1 813,50 €					**9 352,50 €**	à clôturer
pôle Belsunce : 7, 9 rue St Théodore- 8 logements- plafond à 50.000 € (Habitat Marseille Provence)	20 000,00 €	25/03/2016 N°126	12 212,00 €	7 788,00 €	1 806,00 €					**12 212,00 €**	à clôturer
Pôle Panier : 2 rue Guintrand - 15 logements- plafond 50.000 € (Habitat Marseille Povence)	37 500,00 €	11/12/2015 N°224	30 633,75 €	6 866,25 €						**30 633,75 €**	à clôturer
sous-total	**72 500,00**		**52 198,25 €**	**20 301,75 €**	**3 619,50 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**52 198,25 €**	
SOUS-TOTAL HABITAT	2 109 693,00		1 288 846,99 €	820 846,01	3 619,50	0,00	755 242,02	10 734,50	0,00	1 288 846,99	
Aménagements											
Pôle Belsunce : place Fare/petites Maries (Soleam)	52 140,00 €	27/05/2016 N°89		52 140,00 €			52 140,00 €			0,00 €	
Pôle Panier : place du Refuge - 2ème phase (metropole)	312 750,00 €	27/05/2016 N°89	31 275,00 €	281 475,00 €			281 475,00 €	15 637,50 €		31 275,00 €	
Pôle Hoche Caire : aménagements des voies publiques (metropole)	32 150,00 €	25/03/2016 N°132		32 150,00 €			32 150,00 €			0,00 €	
sous-total	**397 040,00 €**		**31 275,00 €**	365 765,00 €	0,00 €	0,00 €	365 765,00 €	15 637,50 €	0,00 €	31 275,00 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "ZUS Centre Nord"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° de délib	Montant mandaté	reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Equipements et locaux associatifs											
Extension du CAQ du Panier - 25 rue du Refuge (ville de Marseille)	10 452,00 €	04/11/2011 N° 157	1 045,20 € 7 206,65 €	2 200,15 €						8 251,85 €	à clôturer
Extension et restructuration de la crèche Belsunce (ville	132 269,00 €	16/12/2011 N°187	103 712,12 € 17 168,52 €	11 388,36 €						120 880,64 €	à clôturer
Pôle Belsunce : ouverture sur quartier caves à jazz- cité de la musique, restructuration du centre social et du CAQ et traverse Tancrède Martel (ville de Marseille)	633 568,00 €	25/03/2016 N°132	193 618,38 € 191 781,03 € 94 274,92 €	153 893,67 €	78 117,94 €		75 775,73 €			479 674,33 €	
Pôle Hoche-Caire : agrandissement de la maison pour tous Kléber (ville de Marseille)	250 836,00 €	25/03/2016 N°132	47 282,59 €	203 553,41 €	57 491,61 €		146 061,80 €			47 282,59 €	
Pôle Hoche Caire : Equipement sportif Kléber (ville de Marseille)	4 181,00 €	20/09/2019 N°164		4 181,00 €			4 181,00 €			0,00 €	
Pôle Hoche-Caire : création d'une crèche "les échelles" (association crèches du sud)	850 500,00 €	22/10/2014 N°242								0,00 €	
		11/12/2020 N° 205		850 500,00 €							Transfert de subvention voté CP 11 12 2020 n°205 (déplacement crèche) et subvention gérée directement avec CD13.
sous-total	1 881 806,00 €		656 089,41 €	1 225 716,59 €	135 609,55 €	- €	226 018,53 €	- €	- €	656 089,41 €	
sous-total POL. VILLE	2 278 846,00 €		687 364,41 €	1 591 481,59 €	135 609,55 €	- €	591 783,53 €	15 637,50 €	- €	687 364,41 €	
TOTAL	4 388 539,00 €		1 976 211,40 €	2 412 327,60 €	139 229,05 €	- €	1 347 025,55 €	26 372,00 €	- €	1 976 211,40 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "MALPASSÉ"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Réhabilitations											
Les Lauriers (HMP)	392 563,00 €	25/03/2016 N°125	184 818,00 € 91 860,00 € 16 684,33 €	99 200,67 €	19 863,69 €					293 362,33 €	à clôturer
Les Genêts(HMP)	275 000,00 €	25/03/2016 N°125	30 332,50 € 24 942,50 €	219 725,00 €	40 755,00 €		178 970,00 €			55 275,00 €	
Les Cyprès Bât. A (HMP)	218 250,00 €	11/12/2015 N°225	191 470,73 €	26 779,27 €						191 470,73 €	à clôturer
Sous-total HABITAT	885 813,00 €		540 108,06 €	345 704,94 €	60 618,69 €	0,00 €	178 970,00 €	0,00 €	0,00 €	540 108,06 €	
Résidentialisation											
Les Genêts (HMP)	48 094,00 €	19/12/2014 N°28 25/03/2016 N°139	25 967,76 € 18 485,74 €	3 640,50 €						44 453,50 €	à clôturer
Les Lauriers (HMP)	209 983,00 €	25/03/2016 N°139	147 849,03 € 19 717,40 € 21 040,30 €	21 376,27 €						188 606,73 €	à clôturer
Sous-total POL VILLE	258 077,00 €		233 060,23 €	25 016,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	233 060,23 €	
TOTAL	1 143 890,00 €		773 168,29 €	370 721,71 €	60 618,69 €	0,00 €	178 970,00 €	0,00 €	0,00 €	773 168,29 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "Flamants-Iris"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° Délib	Montant mandaté	Reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Création de logements sociaux											
Chemin de Gibbes (14ème arr.) 27 PLUS (Erilia)	351 000,00 €	16/12/2016 N°87	336 995,10 €	14 004,90 €			14 004,90 €			336 995,10 €	
Sous-total	351 000,00 €		336 995,10 €	14 004,90 €	0,00 €	0,00 €	14 004,90 €	0,00 €	0,00 €	336 995,10 €	
Réhabilitations											
Réhabilitation de 40 logements sociaux aux Iris- tranche 2 (Habitat Marseille Provence)	141 000,00 €	30/03/2018 N°38		141 000,00 €	141 000,00 €						
Sous-total	141 000,00 €		0,00 €	141 000,00 €	141 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Sous-total HABITAT	492 000,00 €		336 995,10 €	155 004,90 €	141 000,00 €	0,00 €	14 004,90 €	0,00 €	0,00 €	336 995,10 €	
Résidentialisation											
Iris 1ère tranche (HMP)	83 903,00 €	17/12/2010 N°156	60 094,00 € 14 932,00 €	8 877,00 €						75 026,00 €	à clôturer
Sous-total POL. VILLE	83 903,00 €		75 026,00 €	8 877,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 026,00 €	
TOTAL	575 903,00 €		412 021,10 €	163 881,90 €	141 000,00 €	0,00 €	14 004,90 €	0,00 €	0,00 €	412 021,10 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "KALLISTE"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° Délib	Montant mandaté	Reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Création de logements											
Acquisition/ démolition du bâtiment B (Sté Marseille Habitat)	306 443,00 €	10/02/2017 N° 80	178 717,56 €	127 725,44 €			127 725,44 €			178 717,56 €	Maître d'ouvrage rectifié à la CP 11 12 2020 n°207
SOUS-TOTAL HABITAT	306 443,00 €		178 717,56 €	127 725,44 €	0,00 €	0,00 €	127 725,44 €	0,00 €	0,00 €	178 717,56 €	
Aménagements											
ingénierie et conduite de projet (GIP)	16 051,00 €	20/09/2019 N°163		16 051,00 €		16 051,00 €				0,00 €	
Ingénierie sociale											
communication et concertation (GIP)	23 322,00 €	25/03/2016 N° 133	8 237,33 €	15 084,67 €		6 371,57 €	8 713,10 €			8 237,33 €	
SOUS-TOTAL POL VILLE	39 373,00 €		8 237,33 €	31 135,67 €	0,00 €	22 422,57 €	8 713,10 €	0,00 €	0,00 €	8 237,33 €	
TOTAL	345 816,00 €		186 954,89 €	158 861,11 €	0,00 €	22 422,57 €	136 438,54 €	0,00 €	0,00 €	186 954,89 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "NOTRE DAME LIMITE - SOLIDARITE"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° Délib	Montant mandaté	Reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Réhabilitations											
Bâtiments A, B, C, D, L, E (Unicil/Sté nouvelle HLM)	301 523,00 €	27/04/2012 N°22	30 152,00 € 130 178,00 € 28 936,00 €	112 257,00 €		112 257,00 €				189 266,00 €	
TOTAL	301 523,00 €		189 266,00 €	112 257,00 €	0,00 €	112 257,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189 266,00 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "LA SAVINE"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Réhabilitations											
Réhabilitation de la petite Savine (Logirem)	1 575 000,00 €	27/05/2016 N°111	157 500,00 € 181 597,50 €	1 235 902,50 €			1 235 902,50 €			339 097,50 €	
Sous-total HABITAT	1 575 000,00 €		339 097,50 €	1 235 902,50 €	0,00 €	0,00 €	1 235 902,50 €	0,00 €	0,00 €	339 097,50 €	
Résidentialisation											
Résidentialisation de la petite Savine (Logirem)	41 860,00 €	15/09/2017 N°161	4 186,00 €	37 674,00 €		23 922,99 €	13 751,01 €			4 186,00 €	
Sous-total	41 860,00 €		4 186,00 €	37 674,00 €	0,00 €	23 922,99 €	13 751,01 €	0,00 €	0,00 €	4 186,00 €	
Equipements et locaux associatifs											
Construction du centre social et crèche (ville de Marseille)	198 975,00 €	25/03/2016 N°140	19 897,50 € 33 687,50 €	145 390,00 €			145 390,00 €			53 585,00 €	
Aménagement des locaux de la PMI (Logirem)	67 500,00 €	16/12/2016 N°119	32 899,50 €	34 600,50 €			34 600,50 €			32 899,50 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "LA SAVINE"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Equipements Savine Haute (ville de Marseille)	140 000,00 €	25/03/2016 N°140		140 000,00 €			140 000,00 €			0,00 €	
Sous-total	406 475,00 €		86 484,50 €	319 990,50 €	0,00 €	0,00 €	319 990,50 €	0,00 €	0,00 €	86 484,50 €	
Ingénierie											
Renforcement MO bailleur (Logirem)	49 800,00 €	25/03/2016 N°140		49 800,00 €			49 800,00 €			0,00 €	
Sous-total	49 800,00 €		0,00 €	49 800,00 €	0,00 €	0,00 €	49 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Sous-total POL VILLE	498 135,00 €		90 670,50 €	407 464,50 €	0,00 €	23 922,99 €	383 541,51 €	0,00 €	0,00 €	90 670,50 €	
TOTAL	2 073 135,00 €		429 768,00 €	1 643 367,00 €	0,00 €	23 922,99 €	1 619 444,01 €	0,00 €	0,00 €	429 768,00 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "Hauts de Mazargues"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Réhabilitations											
La Soude-groupe Cyclamens (HMP)	193 600,00 €	21/06/2013 N°31	125 549,60 € 61 564,80 € 116,16 €	6 369,44 €						187 230,56 €	à clôturer
La Soude-groupe Myosotis (HMP)	106 400,00 €	21/06/2013 N°31	69 128,08 € 34 707,68 € 74,48 €	2 489,76 €						103 910,24 €	à clôturer
La Soude (13 Habitat)	340 600,00 €	10/04/2014 N°202	34 060,00 € 235 593,02 € 65 199,00 €	 5 747,98 €						334 852,02 €	à clôturer
La Soude-groupe Ajoncs (HMP)	180 000,00 €	10/04/2014 N°202	118 530,00 € 56 124,65 €	5 345,35 €						174 654,65 €	à clôturer
Villa Chantereine et peintres roux-Baou de Sormiou (HMP)	64 350,00 €	10/04/2014 N°202	54 729,68 €	9 620,32 €					1 718,15 €	54 729,68 €	à clôturer
Sous-total HABITAT	884 950,00 €		855 377,15 €	29 572,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 718,15 €	855 377,15 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "Hauts de Mazargues"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Résidentialisation											
La Soude-groupe Myosotis (HMP)	56 871,00 €	30/01/2015 N°18	32 894,19 € 9 910,73 € 2 344,97 € 813,25 €	10 907,86 €						45 963,14 €	à clôturer
Sous-total	56 871,00 €		45 963,14 €	10 907,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 963,14 €	
Mode doux de l'avenue de la Soude aux collines du Baou de Sormiou (métropole)	144 748,00 €	27/05/2016 N°87	14 474,80 € 17 398,71 €	112 874,49 €			112 874,49 €			31 873,51 €	
Préfiguration du parc public de la Jarre (ville de Marseille)	122 153,00 €	13/07/2016 N°233	12 215,30 € 68 039,22 €	41 898,48 €			41 898,48 €			80 254,52 €	
Sous-total	266 901,00 €		112 128,03 €	154 772,97 €	0,00 €	0,00 €	154 772,97 €	0,00 €	0,00 €	112 128,03 €	
Sous-total POL VILLE	323 772,00 €		158 091,17 €	165 680,83 €	0,00 €	0,00 €	154 772,97 €	0,00 €	0,00 €	158 091,17 €	
TOTAL	1 208 722,00 €		1 013 468,32 €	195 253,68 €	0,00 €	0,00 €	154 772,97 €	0,00 €	1 718,15 €	1 013 468,32 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "St Joseph"

Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Aménagements											
Voiries publiques 1ère tranche (metropole)	54 087,00 €	25/03/2016 N°136		54 087,00 €			54 087,00 €			0,00 €	
Voiries publiques 2ème et 3ème tranches(metropole)	116 058,00 €	25/03/2016 N°136		116 058,00 €	74 718,14 €		41 339,86 €			0,00 €	
Aménagement paysager du bassin de rétention (ville de Marseille)											opération non votée-opération abandonnée
TOTAL	170 145,00 €		0,00 €	170 145,00 €	74 718,14 €	0,00 €	95 426,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "ST MAURONT"

OPERATION	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Création de logements sociaux											
Acquisition/Amélioration Parc Bellevue (Bât.B)-72 PLUS AA (Marseille Habitat)	101 406,00 €	25/06/2012 N°126	83 345,59 € 13 329,67 €	4 730,74 €						96 675,26 €	à clôturer
65/75 rue Félix Pyat-34 PLUS CD à 12% (Nouveau Logis Provençal)	255 691,00 €	25/03/2016 N°124	213 323,00 €	42 368,00 €			42 368,00 €			213 323,00 €	
Opération urbaine Auphan Charpentier (ex haut rue des Industrieux côté pair-20 PLAI (13 Habitat)	196 822,00 €	13/07/2016 N°213	160 547,70 €	36 274,30 €	48 580,56 €					233 650,74 €	à clôturer
Opération urbaine Auphan Charpentier (ex haut rue des Industrieux côté pair- 9 PLUS CD (13 Habitat)	89 620,00 €	13/07/2016 N°213	73 103,04 €	16 516,96 €							
Sous-total	643 539,00 €		543 649,00 €	99 890,00 €	48 580,56 €	0,00 €	42 368,00 €	0,00 €	0,00 €	543 649,00 €	
Réhabilitations											
Réhabilitation (rue Edouard Vaillant-groupe Clovis Hugues)- (13 Habitat)	84 975,00 €	20/12/2012 N°14	60 655,15 € 20 750,90 €	3 568,95 €						81 406,05 €	à clôturer
Sous-total	84 975,00 €		81 406,05 €	3 568,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 406,05 €	
Sous-total HABITAT	728 514,00 €		625 055,05 €	103 458,95 €	48 580,56 €	0,00 €	42 368,00 €	0,00 €	0,00 €	625 055,05 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "ST MAURONT"

OPERATION	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Aménagements											
Voirie primaire RHI Gaillard (Marseille aménagement)	51 660,00 €	01/10/2010 N°184	5 166,00 € 10 218,34 € 20 441,87 €	15 833,79 €			15 833,79 €			35 826,21 €	
Parc Bellevue : résidentialisation des espaces extérieurs Bât.D, E et F/G/H (metropole)	44 520,00 €	16/12/2016 N°121	4 452,00 €	40 068,00 €			40 068,00 €	2 226,00 €		4 452,00 €	
Entrée de quartier : aménagement de la place Arzial et voiries (metropole)	868 890,00 €	25/03/2016 N°134	86 889,00 € 309 324,84 €	472 676,16 €			472 676,16 €			396 213,84 €	
Opération urbaine Auphan Charpentier : voie nouvelle, square, parking (metropole)	366 746,00 €	23/05/2014 N°23	36 674,60 € 221 001,14 €	109 070,26 €			109 070,26 €			257 675,74 €	
Achèvement des travaux de la rue Félix Pyat (metropole)	466 400,00 €	16/12/2016 N°121		466 400,00 €			466 400,00 €			0,00 €	
Aménagement de 3 placettes dans le noyau villageois (rue Gaillard) (Soleam)	87 544,00 €	25/03/2016 N°134	23 199,16 €	64 344,84 €			64 344,84 €			23 199,16 €	
Requalification d'espaces publics dans le noyau villageois (metropole)	399 084,00 €	25/032016 N°134	39 908,40 € 33 842,32 €	325 333,28 €			325 333,28 €			73 750,72 €	
Sous-total	2 284 844,00 €		791 117,67 €	1 493 726,33 €	0,00 €	0,00 €	1 493 726,33 €	2 226,00 €	0,00 €	791 117,67 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "ST MAURONT"

OPERATION	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Equipements et locaux associatifs											
Construction du centre social de St Mauront (ville de Marseille)	383 934,00 €	01/10/2010 N°184	38 393,00 € 55 402,08 € 10 404,61 € 252 667,00 € 9 483,13 €	17 584,18 €						366 349,82 €	à clôturer
Equipement petite enfance (Nouveau Logis Provençal)	218 048,00 €	25/03/2016 N°134	80 110,84 € 95 723,07 €	42 214,09 €			42 214,09 €			175 833,91 €	
Sous-total	601 982,00 €		542 183,73 €	59 798,27 €	0,00 €	0,00 €	42 214,09 €	0,00 €	0,00 €	542 183,73 €	
Ingenierie et conduite de projet											
Communication /concertation (GIP)	11 534,00 €	25/03/2016 N°134	5 106,10 €	6 427,90 €		2 301,03 €	4 126,87 €			5 106,10 €	
Sous-total	11 534,00 €		5 106,10 €	6 427,90 €	0,00 €	2 301,03 €	4 126,87 €	0,00 €	0,00 €	5 106,10 €	
Sous-total POL VILLE	2 898 360,00 €		1 338 407,50 €	1 559 952,50 €	0,00 €	2 301,03 €	1 540 067,29 €	2 226,00 €	0,00 €	1 338 407,50 €	
TOTAL	3 626 874,00 €		1 963 462,55 €	1 663 411,45 €	48 580,56 €	2 301,03 €	1 582 435,29 €	2 226,00 €	0,00 €	1 963 462,55 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "St Paul"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° délib	Montant mandaté	Reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Réhabilitations											
Réhabilitation de 126 logements (Habitat Marseille Provence)	214 587,00 €	26/06/2009 N°106	144 739,00 € 46 495,00 €	23 353,00 €						191 234,00 €	à clôturer
SOUS-TOTAL HABITAT	214 587,00 €		191 234,00 €	23 353,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	191 234,00 €	
Résidentialisation											
Résidentialisation de 126 logements (Habitat Marseille Provence)	43 443,00 €	28/11/2008 N° 91	4 344,00 € 30 727,53 € 4 613,65 €	3 757,82 €						39 685,18 €	à clôturer
sous-total	**43 443,00 €**		**39 685,18 €**	3 757,82 €	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**39 685,18 €**	
Aménagements											
Création d'une voie nouvelle St Paul/Corot (metropole)	189 882,00 €	20/12/2012 N° 86	55 859,07 € 20 929,21 € 69 823,83 € 26 161,52 €	17 108,37 €						172 773,63 €	à clôturer
Aménagement des cheminements piétons (metropole)											opération non votée-opération abandonnée

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

PRU "St Paul"

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° délib	Montant mandaté	Reste à verser	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
					acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
sous-total	189 882,00 €		172 773,63 €	17 108,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	172 773,63 €	
Equipements et locaux associatifs											
Création d'un terrain multiactivités (ville de Marseille)	6 645,00 €	30/03/2018 N°146		6 645,00 €			6 645,00 €			0,00 €	
Implantation d'un centre social (ville de Marseille)	246 994,00 €	25/03/2016 N°141		246 994,00 €			246 994,00 €			0,00 €	
sous-total	253 639,00 €		0,00 €	253 639,00 €			253 639,00 €				
SOUS-TOTAL POL VILLE	486 964,00 €		212 458,81 €	274 505,19 €	0,00 €	0,00 €	253 639,00 €	0,00 €	0,00 €	212 458,81 €	
TOTAL	701 551,00 €		403 692,81 €	297 858,19 €	0,00 €	0,00 €	253 639,00 €	0,00 €	0,00 €	403 692,81 €	

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Tableau de synthèse des opérations non soldées

Programmes de Rénovation Urbaine (PRU)	Total mandaté CD 13 en €	Montant reçu GIP MRU	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020 *		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Montant à restituer par le GIP MRU au Conseil Départemental
			acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	
St Barthélémy	1 819 489,38 €	1 819 489,38 €	582 653,25 €		1 218 288,37 €	2 400,00 €	
Plan d'Aou	176 974,68 €	176 974,68 €			700 352,81 €	17 058,45 €	
Centre Nord	1 976 211,40 €	1 976 211,40 €	139 229,05 €		1 347 025,55 €	26 372,00 €	
Malpassé	773 168,29 €	773 168,29 €	60 618,69 €		178 970,00 €		
Flamants iris	412 021,10 €	412 021,10 €	141 000,00 €		14 004,90 €		
Kallisté	186 954,89 €	186 954,89 €		22 422,57 €	136 438,54 €		
Solidarité	189 266,00 €	189 266,00 €		112 257,00 €			
Savine	429 768,00 €	429 768,00 €		23 922,99 €	1 619 444,01 €		
La Soude les Hauts de mazargues	1 013 468,32 €	1 013 468,32 €			154 772,97 €		1 718,15 €
St Joseph	- €	- €	74 718,14 €		95 426,86 €		
Saint-Mauront	1 963 462,55 €	1 963 462,55 €	48 580,56 €	2 301,03 €	1 582 435,29 €	2 226,00 €	
Saint-Paul	403 692,81 €	403 692,81 €			253 639,00 €		
TOTAL	**9 344 477,42 €**	**9 344 477,42 €**	**1 046 799,69 €**	**160 903,59 €**	**7 300 798,30 €**	**48 056,45 €**	**1 718,15 €**

* sur la base des demandes reçues par le GIP MRU avant le 31/12/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Annexe 2 modifiée :

Conventions et avenants passés entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP MRU dans le cadre des programmes de rénovation urbaine engagés sur Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

ANNEXE 2 - DETAIL DES CONVENTIONS ET AVENANTS
PASSES ENTRE LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MARSEILLE RENOVATION URBAINE
DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE ENGAGES SUR MARSEILLE

Détail de l'acte CP : convention associée au protocole de préfiguration CI : convention initiale de financement pluriannuel AV : avenant	Références des décisions		Date de signature	Détail des subventions et soldes de subventions départementales subsistants (en euros)			
	Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône N° et date	Conseil d'administration du GIP MRU		A verser au GIP MRU	A transférer à la Métropole Aix Marseille Provence		A clôturer
					Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	
PRU SAINT-BARTHELEMY PICON BUSSERINE							
CP	174 du 17/12/2010	909-034 du 30/09/2009	20/12/2010				
CI	179 du 24/06/2011	1106-017 du 24/06/2011	10/10/2011				
AV 1	179 du 24/06/2011 126 du 03/06/2013	1106-017 du 24/06/2011	13/09/2013	582 653,25 €	1 218 288,37 €	2 400,00 €	0,00 €
AV 2	60 du 17/07/2015	1106-017 du 26/06/2011; 1106-017 du 24/06/2011	05/10/2015				
PRU PLAN D'AOU SAINT ANTOINE LA VISTE							
CI	225 du 29/09/2006	607-025 du 20/07/2006	19/02/2007				
AV1	130 du 12/04/2013	607-025 du 20/07/2006	13/09/2013	0,00 €	700 352,81 €	17 058,45 €	19 491,51 €
AV2	161 du 17/7/2015	607-025 du 20/07/2006; 706-027 du 25/6/2007	05/10/2015				
PRU CENTRE NORD							
CI	142 du 07/05/2010	1003-012 du 22/03/2010	27/07/2010				
AV 1	142 du 07/05/2010 126 du 03/06/2013	1003-012 du 22/03/2010; 1003-013 du 22/03/2010	13/09/2013	139 229,05 €	1 347 025,55 €	26 372,00 €	75 573,00 €
					Montant minoré de 850.500 € correspondant à la subvention allouée à la réalisation d'une crèche rue des Frères Pérez et transférée sur un projet de crèche sur un nouvel emplacement.Subvention gérée directement par le Département.		
AV 2	157 du 20/12/2013	1003-012 du 22/03/2010; 1003-013 du 22/03/2010	11/02/2014				
AV 3	17 du 26/06/2015	1003-012 du 22/03/2010	05/10/2015				
PRU MALPASSE							
CI	122 du 18/06/2010	1003-004 du 22/03/2010	28/06/2010				
AV 1	210 du 25/06/2012	1003-004 du 22/03/2010	13/09/2013	60 618,69 €	178 970,00 €	0,00 €	131 133,02 €
AV 2	18 du 26/06/2015	1003-004 du 22/03/2010; 1003-012 du 22/03/2010	05/10/2015				
PRU FLAMANTS-IRIS							
CI	225 du 29/09/2006	607-025 du 20/07/2006	19/02/2007				
AV 1	225 du 29/09/2006 183 du 29/11/2013	607-025 du 20/07/2006; 706-027 du 25/06/2007	28/02/2014				
AV 2	132 du 27/02/2015	607-025 du 20/07/2006; 706-027 du 25/06/2007	16/06/2015	141 000,00 €	14 004,90 €	0,00 €	8 877,00 €
AV 3	62 du 17/07/2015	607-025 du 20/07/2006; 706-027 du 25/06/2007	05/10/2015				
PRU KALLISTE							
CI	108 du 22/07/2011	1106-016 du 24/06/2011	22/11/2011				

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Détail de l'acte CP : convention associée au protocole de préfiguration CI : convention initiale de financement pluriannuel AV : avenant	Références des décisions		Date de signature	Détail des subventions et soldes de subventions départementales subsistants (en euros)			
	Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône N° et date	Conseil d'administration du GIP MRU		A verser au GIP MRU	A transférer à la Métropole Aix Marseille Provence		A clôturer
					Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	
AV 1	108 du 22/07/2011 126 du 03/06/2013	1106-016 du 24/06/2011	13/09/2013	22 422,57 €	136 438,54 €	0,00 €	0,00 €
AV 2	79 du 27/02/2015	1106-016 du 24/06/2011	16/06/2015				
AV 3	72 du 02/10/2015	1106-016 du 24/06/2011	27/11/2015				
PRU NOTRE DAME LIMITE LA SOLIDARITE							
CI	121 du 18/06/2010	1003-008 du 22/03/2010	28/06/2010	112 257,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AV 1	126 du 03/06/2013	1003-008 du 22/03/2010	13/09/2013				
AV 2	70 du 02/10/2015	1003-008 du 22/03/2010	27/11/2015				
PRU LA SAVINE							
CI	184 du 20/03/2009	901-007 du 29/01/2009	06/10/2009	23 922,99 €	1 619 444,01 €	0,00 €	0,00 €
AV 1	184 du 20/03/2009 36 du 27/09/2013	901-007 du 29/01/2009	28/11/2013				
AV 2	111 du 29/05/2015	901-007 du 29/01/2009	05/10/2015				
PRU LA SOUDE LES HAUTS DE MAZARGUES							
CI Tranche 1	208 du 02/04/2010	1003-013 du 22/03/2010	28/06/2010	0,00	154 772,97	0,00	40 480,71
CI Projet global	105 du 30/9/2011	1106-018 du 24/06/2011	19/11/2011				
AV 1	105 du 30/09/2011 126 du 03/06/2013	1106-018 du 24/06/2011	13/09/2013				
AV 2	105 du 30/09/2011 32 du 20/12/2013	1106-018 du 24/06/2011	28/02/2014				
AV 3	71 du 02/10/2015	1003-008 du 22/03/2010; 1106-018 du 24/06/2011	27/11/2015				
PRU SAINT-JOSEPH VIEUX MOULIN							
CI	1 du 06/04/2007	704-019 du 26/04/2007	12/07/2007	74 718,14 €	95 426,86 €	0,00 €	0,00 €
AV 1	1 du 06/04/2007 120 du 27/09/2013	704-019 du 26/04/2007	28/11/2013				
AV 2	72 du 02/10/2015	704-019 du 26/04/2007; 706-027 du 25/06/2007	27/11/2015				
PRU SAINT-MAURONT							
CI	117 du 23/10/2009	909-035 du 30/09/2009	27/07/2010	50 881,59 €	1 582 435,29 €	2 226,00 €	30 094,57 €
AV 1	117 du 23/10/2007 16 du 30/03/2012	909-035 du 30/09/2009	13/09/2013				
AV 2	112 du 29/05/2015	909-035 du 30/06/2009; 909-035 du 30/09/2009	05/10/2015				
PRU SAINT-PAUL							
CI	1 du 06/04/2007	704-019 du 26/4/2007	12/07/2007	0,00 €	253 639,00 €	0,00 €	44 219,19 €
AV 1	1 du 06/04/2007 155 du 27/09/2013	704-019 du 26/4/2007	28/11/2013				
AV 2	72 du 02/10/2015	704-019 du 26/4/2007; 706-027 du 25/06/2007	27/11/2015				
TOTAUX				**1 207 703,28 €**	**7 300 798,30 €**	**48 056,45 €**	**349 869,00 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021